

Monsieur Manuel VALLS
Ministre de l'Intérieur
PLACE BEAUVAU
75800 PARIS

LE SECRETAIRE GENERAL
Branche « Services Publics »
Réf. : YK/IR - 8

Courrier recommandé A/R

OBJET : Préavis de grève du 5 MARS 2013

Paris, le 19 février 2013

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1 à 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la FEDERATION FORCE OUVRIERE DES PERSONNELS DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE de s'associer à l'initiative prise par la confédération générale du travail FORCE OUVRIERE en déposant un préavis de grève pour le mardi 5 mars 2013. Il couvrira l'ensemble des personnels du secteur privé, mais aussi les personnels et agents de la fonction publique territoriale relevant de notre fédération.

Cette journée portera sur les revendications suivantes :

- ◆ **Obtenir la non transposition dans la loi de l'accord national interprofessionnel " compétitivité/flexibilité" du 11 janvier 2013 ;**
- ◆ **Mettre un terme aux politiques d'austérité par notamment :**
 - ✓ **L'augmentation des salaires et des pensions (5 % de la valeur du point d'indice et 44 points d'indice pour tous),**
 - ✓ **L'arrêt des suppressions de postes et la création des emplois nécessaires,**
 - ✓ **Le maintien des garanties collectives, statutaires et des retraites.**

Afin de permettre aux personnels du secteur privé, ainsi qu'aux personnels et agents de la fonction publique territoriale relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, la fédération dépose un préavis de grève destiné à couvrir leurs absences pour la période allant du lundi 4 mars 2013 à 20 heures au mercredi 6 mars 2013 à 8 heures.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Yves KOTTELAT

